



Collangette Valérie, Vernier Nathalie, Joufret Eric,
Secrétaires académiques du SNEP-FSU Rouen.

S3-rouen@snepfsu.net

M Beorchia Sébastien,

Secrétaire académique SNEP-FSU Caen.

S3-caen@snepfsu.net.

ROUEN, le 25 août 2020.

Le SNEP-FSU de
l'académie de Caen et de
Rouen.

à

Mme la Rectrice de la
région académique de
Normandie.

OBJET : demande de précisions sur la rentrée 2020 en EPS

Madame la Rectrice,

L'enseignement de l'Education Physique et Sportive et l'animation de l'Association Sportive ne sont pas traitées dans le Protocole Sanitaire de Rentrée du Ministère de l'Education Nationale. Cette absence de l'EPS dans les priorités ministérielles arrive dans un contexte particulier où le Ministre indiquait que les 2S2C étaient l'avenir de l'éducation, profitant scandaleusement de la crise sanitaire pour avancer son idéologie éducative. Dans ces conditions l'absence de l'EPS et de l'UNSS du protocole sanitaire ne peut être vécue que comme une nouvelle provocation du ministre pour notre discipline.

Les enseignants d'EPS ont besoin d'avoir un certain nombre de réponses pour modifier en urgence leur organisation sur l'année scolaire (compositions des groupes, réservations des installations sportives, programmations des activités pour l'EPS et l'association sportive...) ainsi que pour travailler sur les contenus d'enseignement spécifique à l'EPS qui ne semblent soulever aucune interrogation quant à leur faisabilité aux vues de la situation sanitaire exceptionnelle.

Le port du masque et distanciation physique

- Le document intitulé « rentrée scolaire 2020 : protocole sanitaire de référence » du Premier Ministre mis en ligne le 21 août sur le site du service public précise que :
« Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas non plus. les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque dans la classe. »
« Port du masque : Pour les collégiens et lycéens : il est obligatoire dans les espaces clos même lorsqu'une distanciation d'un mètre est respectée.
Pour les personnels : il est obligatoire en école primaire, en collège et en lycée même quand la distanciation d'au moins un mètre est garantie. ». Aucune obligation explicite de porter le masque en extérieur dans ce document.

- Le guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte covid-19 à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 spécifie que :
« Dans les espaces extérieurs la distanciation ne s'applique pas, toutefois les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie ... »
Dans ce document, le port du masque en extérieur devient obligatoire si la distanciation d'un mètre n'est plus possible...
Quel document fait référence pour la pratique de l'EPS et le port du masque pour cette rentrée 2020 ?

Les vestiaires

- Peut-on utiliser les vestiaires, ou y-a-t-il des restrictions ou recommandations en ce qui concerne le brassage des élèves, les distances de sécurité, l'utilisation des douches ou le port du masque ?

Les APSA

- Doit-on proscrire certaines APSA à forte intensité, et si oui lesquelles ou selon quelles modalités de pratique ? A la question : « les élèves peuvent-ils pratiquer toutes les activités physiques avec un masque ? », les enseignants ont besoin d'une réponse claire et précise.
- Les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs sont-ils toujours autorisés comme le stipulait la Fiche N°9 Activités Sportives et Culturelles du précédent Protocole Sanitaire ?
- Faut-il les faire pratiquer avec masques puisque la distance d'un mètre n'est pas respectée entre les élèves ? Cela serait en contradiction avec la reprise dans le milieu fédéral permettant la reprise des sports collectifs sans masque.
- La pratique de la natation est-elle possible, selon quelles règles ?

La désinfection du matériel

- Le matériel étant partagé entre tous les élèves de l'établissement, doit-on prévoir une désinfection après chaque usage ?
- En cas de désinfection : par qui, avec quel produit, dans quel lieu, selon quel protocole, et sur quel temps ?

Les élèves particuliers

- Les élèves présentant des pathologies connues pouvant aggraver les risques pour le COVID peuvent-ils pratiquer l'EPS ou participer à l'Association Sportive?

Brassage des élèves

- Nous avons des classes alignées (menu d'activités, natation, ...) : peut-on mélanger les élèves de classes différentes dans un même groupe ?
- Pour la pratique dans le cadre de l'Association Sportive, peut-on mélanger des élèves de différentes classes, différents niveau, différents établissements ?

Transports

- Est-il possible de se rendre sur les lieux de pratique en transports collectifs ?
- S'ils sont possibles, y-a-t-il des règles particulières concernant les transports collectifs entre les lieux de pratique (ex course d'orientation) et le retour aux vestiaires pour y effectuer l'hygiène minimale ?
- Peut-on mutualiser les transports entre plusieurs groupes ?

Examens :

- Pour les classes à examens, si certaines activités ne sont pas possibles, la programmation avec des activités dans 3 champs d'apprentissage différents pourrait être compromise. Y aura-t-il une adaptation pour les règles de l'évaluation certificative ? Dans le contexte sanitaire qui a déjà marqué la fin de l'année dernière, nous rappelons que l'application de nouveaux textes certificatifs nous paraît très compliquée voire impossible.

Nos questions sont nombreuses, et nous espérons que vous saurez clarifier tous ces points d'ombre. Nous pourrions ainsi rassurer les parents d'élèves et leur expliquer les choix pédagogiques que nous ferons en cette rentrée 2020 pour assurer la sécurité de leurs enfants et permettre une continuité pédagogique exigeante ainsi qu'une protection efficace des élèves et de leur famille contre le COVID

Veillez recevoir, Madame la Rectrice, l'expression de nos sincères salutations.

Valérie Collangette, Nathalie Vernier, Eric Joufret, Sébastien Béorchia
Secrétaires académiques du SNEP-FSU.